

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 juin 2017

**10<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-6-10-2

**Service instructeur**

DSOL - Service de protection maternelle et  
infantile

**Service consulté**

**PARTICIPATION FINANCIERE DE 405 973 EUROS EN FAVEUR DES CENTRES  
DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE POUR L'ANNEE 2017**

Résumé : Pour l'année 2017, il est proposé d'accorder une participation financière de 405 973 euros pour assurer le fonctionnement des sept Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF), adossés aux centres hospitaliers. Une actualisation des avenants est nécessaire afin de prendre en compte les nouvelles dénominations des centres hospitaliers, la nomination de nouveaux Directeurs et les répartitions des quotités hebdomadaires des personnels sur les sites et établissements hospitaliers suivants : Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace, site d'Altkirch et site Hospitalier Saint-Jacques de Thann, Hôpital Civil de Guebwiller, Groupement de Coopération Sanitaire, Nouvelle Clinique des Trois Frontières et Centre de Planification et d'éducation Familial de Sainte-Marie-Aux-Mines.

Lors de sa session budgétaire du 17 mars 2017 (rapport et délibération n° CD-2017-2-4-2 et n°CD-2017-2-10-2 relatifs à la Politique de la Solidarité), l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 406 000 € (inscrit au chapitre 65, nature 6568) pour participer financièrement au fonctionnement des Centres de Planification et d'Education Familiale.

L'article L2112-2 du Code de la Santé Publique précise que la planification familiale est une mission obligatoire du Département. Dans ce cadre, les Centres de Planification et d'Education Familiale réalisent un travail de prévention essentiel auprès des futurs parents. Ils facilitent l'accès à la contraception, notamment auprès des jeunes, et contribuent à la prévention des grossesses non désirées, pour permettre, à terme, l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Le dispositif de prévention haut-rhinois s'articule autour de neuf centres. Deux d'entre eux relèvent directement du Département. Les sept autres sont adossés aux Centres Hospitaliers de Mulhouse, Altkirch, Thann, Sélestat (pour la couverture de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines), Saint-Louis, Guebwiller et Colmar.

Des conventions définissent les modalités de fonctionnement et de financement de ces derniers et fixent les différents temps de travail des 34 professionnels (médecins, sages-femmes, psychologues, assistantes sociales et secrétaires) affectés à ces missions. L'actualisation 2017 ne bouleverse pas l'équilibre du dispositif, le total des équivalents temps plein financés (7,7) restant stable.

Cinq avenants sont néanmoins nécessaires afin d'actualiser les nouvelles dénominations des centres hospitaliers, la nomination de nouveaux Directeurs et les répartitions des quotités hebdomadaires des personnels des centres :

- du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace – Site d'Altkirch et du Site Hospitalier Saint-Jacques de Thann,
- de l'Hôpital Civil de Guebwiller,
- du Groupement de Coopération Sanitaire, Nouvelle Clinique des Trois Frontières
- et du Centre de Planification et d'éducation Familial de Sainte-Marie-Aux-Mines.

Les centres développent des actions relatives à l'information individuelle sur la contraception et sur les problèmes de santé liés à la sexualité, des consultations médicales (4 276 en 2016), des remises de contraceptifs aux mineures et personnes non assurées et des entretiens (2 009 en 2016) nécessaires à l'accompagnement des femmes qui sollicitent une interruption volontaire de grossesse (1 850 femmes ont ainsi été accueillies en 2016, pour une demande d'IVG).

Les actions de prévention à l'extérieur des centres (Questions d'Amour) ont largement été développées en partenariat avec la Santé Scolaire, sous forme de séances d'informations collectives auprès des jeunes en établissements scolaires (9 281 collégiens, 3 281 lycéens et 711 étudiants), en établissements spécialisés et auprès d'adultes relais.

Ainsi, plus de 15 000 Haut-Rhinois ont bénéficié de l'ensemble de ces actions en 2016, par ses 41 points d'accès à un centre ou auprès d'un médecin « réseau » et ses actions de prévention dans 57 collèges et 21 lycées de notre département.

La participation départementale aux sept Centres de Planification et d'Education Familiale nécessite un crédit de 405 973 € réparti entre chaque bénéficiaire selon le détail précisé en annexe et sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif au programme G721, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6568, Programme 2967, Service 010.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 19 mai 2017.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver et d'autoriser le versement des participations au fonctionnement de sept Centres de Planification et d'Education Familiale, selon le détail précisé en annexe au présent rapport ; ces participations feront l'objet d'acomptes trimestriels.
- de prendre acte que les dépenses, d'un montant total de 405 973 €, seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif au programme G721, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6568, Code programme 2967, Service 010.

- d'approuver les cinq avenants 2017 avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace-Site d'Altkirch, l'Hôpital Civil de Guebwiller, le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Centre Hospitalier Saint-Jacques de Thann, le Groupement de Coopération Sanitaire, Nouvelle Clinique des Trois Frontières, et le Centre de Planification et d'Education Familiale de Sainte-Marie-Aux-Mines, joints en annexe au présent rapport.

- de m'autoriser à signer ces avenants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN